



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-166
visant à autoriser la diminution de largeur de façade et de superficie d'un
lot dérogoire

Zone : Résidentielle (Ra-5)

La dérogation mineure demandée vise une réduction de la largeur de la façade et une diminution de la superficie totale du lot 4 159 636, situé au 301, rue Gilmore.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une largeur de façade minimale de 25 m et une superficie de lot de 1 200 m². Dans le présent cas, une diminution de 0,41 m à 0,45 m de largeur de façade et une diminution de 17 m² de la superficie du lot sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière